

Ressources naturelles indissociables les unes des autres, l'eau, l'air et le sol sont trois piliers fondamentaux pour notre avenir, trois conditions nécessaires pour garantir un développement territorial harmonieux et équilibré, et trois puissants facteurs d'attractivité de notre territoire.

Pourtant, ces ressources sont aujourd'hui grandement fragilisées par les effets du changement climatique, les pollutions, l'artificialisation des terres agricoles et naturelles ou encore nos modes de développement. **Il est donc urgent d'agir.**

Dans ce contexte, la **stratégie Eau-Air-Sol**, validée par le préfet de région en mai 2020, vise à préserver les ressources naturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes à horizon 2040, afin que notre territoire demeure un territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités, les hommes et les femmes qui s'y implantent, et accueillant par la

qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

Afin de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, la stratégie Eau-Air-Sol est déclinée au niveau départemental, au travers de priorités qui doivent conjointement mobiliser l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le monde économique et associatif, pour rassembler les initiatives et renouveler nos ambitions et, *in fine*, répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens.

Le double objectif de cette feuille de route est donc de mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'ambitions et d'actions communes et d'expliquer comment l'État compte les accompagner vers une gestion plus vertueuse des ressources naturelles.



Wahid Ferchiche
Sous-préfet référent

Le sol, du point de vue de la stratégie eau-air-sol

Le sol est la **couche superficielle de la croûte terrestre**. Il est constitué de particules minérales et de particules organiques. Il contient également de l'eau et de l'air.

Les sols sont le **support de différents types de milieux et d'activités** : terres agricoles, forêts, milieux semi-naturels ou encore zones humides et zones urbanisées.

Les **zones humides**, en particulier ont un rôle de stockage des eaux pluviales, elles permettent le stockage temporaire des eaux de crue dans les zones d'expansion en ralentissant le ruissellement, elles participent au soutien d'étiage des rivières par l'effet « retard » qu'elles introduisent dans la restitution de l'eau. Ces zones ont également un rôle très important dans le stockage du carbone.

Par la multiplicité des espèces qu'ils abritent et les diverses fonctions qu'ils remplissent, les sols sont bien plus qu'un simple support physique. Ils se situent en effet au carrefour de plusieurs enjeux environnementaux majeurs de notre temps : puits de carbone, habitats pour la faune et la flore, outils de production agricole et forestière, régulateurs du débit des cours d'eau, piliers pour assurer notre souveraineté alimentaire, etc.

Ressource naturelle limitée, le sol subit des pressions constantes (urbanisation, intensification des pratiques agricoles, surexploitation, pollution, changement climatique, etc.), ce qui l'expose à diverses altérations (contamination, érosion, compactage, imperméabilisation, etc.), difficilement réversibles.



Pourquoi préserver le sol dans le Cantal ?

Dans le Cantal, le sol se compose à 60 % de terres agricoles, à 30 % de surfaces forestières et de milieux semi-naturels, à 7 % de zones humides et à 3 % d'espaces artificialisés.

Constituant ainsi la majeure partie des sols cantaliens, les surfaces agricoles, naturelles et forestières doivent être protégées pour continuer de remplir leurs fonctions écologiques, économiques et patrimoniales :

- le sol joue d'abord un **rôle de régulation** : lutte contre le risque d'inondation, auquel de nombreuses communes sont soumises, lutte contre les îlots de chaleur urbaine, épuration de l'eau, séquestration de carbone, régulation des pathogènes, etc.
- le sol joue ensuite un **rôle d'approvisionnement fondamental** pour assurer notre sécurité alimentaire et énergétique et matériaux biosourcés ;
- l'occupation du sol remplit enfin des **fonctions culturelles**, l'identité et l'attractivité du Cantal étant intimement liées à la qualité de nos paysages.



Dispositifs de la stratégie Eau-Air-Sol à mobiliser en faveur de la préservation de la qualité du sol

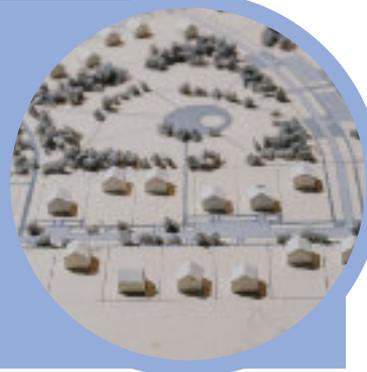


La reconquête des friches à travers divers dispositifs : le fonds friches, les subventions obtenues par le biais de la DETR et de la DSIL (et la conditionnalité de ces aides), le recours à un établissement public foncier (EPF), le programme « petites villes de demain », l'opération pilote « petits-centres-bourgs », le dispositif action coeur de ville, ou encore l'engagement de démarches plus transversales et qui dépassent la notion du sol comme les plans de rénovation énergétique des bâtiments (PREB).

La requalification des logements : traiter l'habitat dégradé à travers des dispositifs incitatifs comme Ma prime Renov', les aides de l'ANAH (ma prime renov' sérénité), les aides de France relance à la restructuration et la rénovation énergétique du parc social, etc afin de valoriser le parc de logement existant et limiter les constructions neuves consommatrices d'espaces.



La mise en œuvre d'une stratégie foncière : observer les dynamiques du territoire et des territoires voisins, définir des secteurs à enjeux, hiérarchiser des objectifs, s'entourer des acteurs (comme les EPF), mobiliser les outils fonciers (droit de préemption etc).



Planifier à travers les **documents d'urbanisme** que sont les SCoT et les PLU(i) - l'échelon intercommunal étant le plus pertinent pour planifier et engager une stratégie de sobriété foncière et optimiser l'utilisation des espaces artificialisés. Planifier également pour encadrer le développement des installations de production d'énergies renouvelables qui peuvent être consommatrices d'espaces (par l'élaboration d'un schéma de développement des énergies par exemple).



La mise en œuvre de la stratégie pour les aires protégées : penser la protection de la biodiversité de façon dynamique en identifiant les aires protégées et les zones de protection forte afin d'y limiter ou supprimer les pressions engendrées par les activités humaines.

